

Résumé de la première Réunion du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe.

Chambre des conseillers, Rabat, 30-31 octobre 2019.

La Réunion a débuté par un discours de bienvenue du Président de la Chambre des conseillers du Royaume du Maroc et Président de l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents de l'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) S.E. Mr. Abdelhakim Ben Chamach, dans laquelle il a confirmé que le lancement du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire constitue un point de départ pour revitaliser le rôle de l'ASSECAA dans le renforcement des liens de coopération entre les pays de la région et permettre à l'Association de promouvoir des efforts en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'Objectif 2 de développement durable, qui vise à éliminer la faim (faim zéro).

Pour sa part, le Secrétaire Général de l'ASSECAA a prononcé un discours dans lequel il a confirmé que la sécurité alimentaire était une bataille à mener de manière efficace, appelant à canaliser les efforts à la production de denrées alimentaires plutôt que la fabrication d'armes destructrices, ainsi que la mise en place des systèmes d'investissement dans le secteur agricole et l'adoption des lois qui visent à garantir la sécurité alimentaire.

La Représentante de la FAO au Maroc, Mme Florence Rolle a indiqué que 826 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, dont 246,4 millions en Afrique. Elle a également déclaré que la création du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire découle de la conviction que les parlements jouent un rôle majeur dans la réalisation de la sécurité alimentaire, et ont une responsabilité collective dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en s'appuyant sur de nouvelles approches et en créant un cadre institutionnel efficace pour l'impact.

Après la séance d'ouverture, plusieurs présentations ont été faites, notamment:

L'Exposé de Mr. Jean Léonard Touadi de la FAO : le rôle des réseaux de parlementaires pour la réalisation de l'objectif 2 de développement durable.

Il a évoqué les problèmes dont souffre le continent africain à cause de la malnutrition, que ce soit la faim, la prévalence d'émaciation ou la faiblesse du

système immunitaire pour le corps humain et leurs coûts économiques et sanitaires pour la population, expliquant que la mise en place du réseau est le résultat des débats/discussions issus des forums internationaux, à savoir:

- la 2^{ème} Conférence internationale sur la nutrition,
- la Déclaration de Rome,
- l'Agenda 2015
- le Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition

Il a conclu que les partenariats multilatéraux étaient essentiels et que les parlementaires étaient des acteurs clés de l'équation. Il a également évoqué la qualité des relations entre la FAO et les parlements caractérisés par:

- le partage d'informations entre les parlements, d'une part, et entre eux et les différentes parties, de l'autre ;
- la fourniture du matériel technique (statistiques, données, études, etc.) pour aider à la rédaction des lois et des politiques publiques ;
- le renforcement des compétences techniques et des connaissances sur les problèmes liés à l'agriculture, au système immobilier et à la sécurité alimentaire ;
- le soutien à la création d'alliances et de réseaux ;
- le renforcement des relations et de la coopération entre les parlementaires et les alliances par le partage des connaissances et des meilleures pratiques.

Il a expliqué qu'il y a 40 alliances parlementaires mondiales qui s'occupent des questions de sécurité alimentaire et que l'Afrique a établi quatre alliances parlementaires régionales et huit alliances nationales.

Le deuxième exposé avait pour thème «les objectifs généraux des directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers, présenté par RIGAVA MACKAY VEET»

- La présentation a porté sur un certain nombre de défis, notamment:
- Le régime foncier en Afrique est principalement lié aux systèmes fonciers multiples, à la prédominance des méthodes traditionnelles, à la non-

reconnaissance des systèmes coutumiers d'enregistrement foncier, aux problèmes d'accès des femmes à la terre et à la dégradation des ressources naturelles.

Face à ces défis, il a souligné l'organisation d'une série des réunions internationales qui ont abouti:

La Déclaration de l'Union Africaine sur les enjeux et les défis fonciers en 2009 ainsi que la Déclaration de Dubaï sur la gouvernance foncière en 2018.

- La prise en compte de la terre comme moteur essentiel du développement.
- L'octroi des terres à différentes parties pour mettre fin à l'insécurité alimentaire.
- La participation de plusieurs acteurs.
- L'amélioration des systèmes de gestion des terres.
- L'élaboration des politiques relatives à la gestion et à la réglementation.
- La protection du droit des femmes à la terre.

Dans ce contexte, les directives volontaires pour le régime foncier préparées par la FAO consiste en une législation souple sur le régime foncier, à titre indicatif seulement, qui est volontaire et ne remplace pas toute loi ou toute convention et n'abroge pas non plus les dispositifs contraignants en vigueur. Ces directives ont confirmé que la responsabilité du Parlement était essentielle pour renforcer la gouvernance grâce à l'élaboration des politiques qui faciliteraient une gouvernance responsable grâce à un cadre juridique créant un espace économique et social.

La première présentation faite par EMMA MCGHIE (FAO), dans la séance de jeudi matin intitulée: les principes pour un investissement rationnel dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, a abordé l'importance de l'investissement dans l'agriculture pour contribuer au développement économique durable et inclusif et à l'éradication de la pauvreté grâce à diverses mesures, notamment:

- respecter les principes fondamentaux des droits du travail dans l'agriculture tout en créant de nouveaux emplois et en améliorant les conditions de travail et de sécurité sanitaire ;
- améliorer les revenus et générer de la valeur partagée par le biais des contrats équitables et exécutoires, ainsi que l'amélioration des opportunités entrepreneuriales et de l'accès à l'emploi ;

- assurer l'égalité entre les personnes et abolir toutes les pratiques discriminatoires, en particulier celles qui violent les droits ;
- promouvoir le régime foncier des terres productives et des ressources naturelles ;
- faire participer les jeunes en leur assurant l'accès à des terres productives et aux services de conseil juridique et financier.

Il a également souligné que l'investissement rationnel découle d'un ensemble de principes, dont notamment:

- le respect du régime foncier et des dispositifs normatifs en matière de la pêche, de la foresterie et de l'accès à l'eau ;
- la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, la résilience accrue et la réduction des catastrophes naturelles et du changement climatique.
- le respect du patrimoine culturel, les connaissances traditionnelles et la promotion de la diversité ainsi que de l'innovation technologique, en particulier dans le domaine agricole.
- la promotion des systèmes alimentaires qui favorisent une agriculture et une alimentation sûres et saines.
- l'inclusion des dispositifs d'évaluation pour tous les investissements grâce à l'application des mécanismes permettant une évaluation indépendante et transparente des impacts potentiels, l'identification des données de base et des indicateurs de suivi et de mesure.

Séance 2: session interactive sur les leçons apprises et les perspectives d'évolution pour la réalisation de la sécurité alimentaire au sein du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe et sur la manière dont la FAO et l'Association peuvent œuvrer ensemble à l'avenir.

Tous les orateurs se sont accordés pour dire que différentes parties devraient soutenir le gouvernement afin de réaliser des changements nécessaires à travers :

- la création d'un partenariat entre les différentes parties prenantes pour promouvoir l'idée des groupes politiques interdépendants afin d'échanger des expériences entre tous les pays et d'ouvrir un dialogue au niveau régional ;

- l'établissement d'une communication entre le parlement et les différents groupes sociaux, surtout en l'absence d'institutions de recherche fournissant une assistance technique ;

-la nécessité de consolider les initiatives régionales en tant que mécanisme de mise en œuvre des travaux de la FAO basées sur les priorités définies par les Etats membres pour éliminer la faim et réaliser le deuxième objectif de développement durable.